

**A.C.R.T**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 300 000 euros**  
**Siège social : 103 rue RONSARD**  
**69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**  
**419 961 628 RCS VILLEFRANCHE SUR SAONE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 30 juin,  
À 11 heures,

**Extraits**

Les associés de la Société A.C.R.T, société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros, divisé en 848 parts de 353 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 103 rue RONSARD 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, sur convocation faite par la gérance.

Est présente :

- Société ACRT FINANCES, représentée par son PRESIDENT, Société à responsabilité limitée G.M.S , titulaire de 848 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par ACRT FINANCES, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur CHRISTOPHE GUILLOT, gérant non associé est présent.

../..

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'associé unique décide de nommer AUCAP AUDIT, ZAC DES TERRES ROUSSES, RUE NICOLAS DE CONDORCET 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de 6 exercices, soit à compter du 31 décembre 2025 et jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2030.

Initiales de  
Guillaume METZGER  
le 01/10/2025 à  
16:26:04 UTC

Initiales de  
Christophe GUILLOT  
le 01/10/2025 à  
10:02:28 UTC

# Extraits

## CINQUIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

**CHRISTOPHE GUILLOT**  
**Gérant**

Christophe GUILLOT

Signé par  
Christophe GUILLOT  
le 01/10/2025 à  
10:02:29 UTC

**ACRT FINANCES**  
**Représentée par la société GMS elle-même**  
**Représentée par Monsieur Guillaume METZQUER**

Guillaume METZQUER

Signé par  
Guillaume METZQUER  
le 01/10/2025 à  
16:26:03 UTC